

Transmis en Préfecture le 15 mars 2023
N° identifiant : 026-212600589-20230315-2023-52-DC-DAF

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
VILLE de
BOURG-lès-VALENCE

DÉCISION DU MAIRE
2023-52-DC-DAF

Le Maire de BOURG-LES-VALENCE,

Vu les dispositions de l'article L2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Maire,

- de prendre toute décision concernant les demandes de subvention de la ville auprès de tout organisme financeur dans les conditions fixées par le conseil municipal,

- de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour toute demande en fonctionnement ou en investissement quelle que soit la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable,

CONSIDÉRANT que le plan de mandat de la commune prévoit, en lien étroit avec les partenaires institutionnels concernés, d'investir sur les questions liées aux mobilités douces et au développement de la pratique du vélo sur l'ensemble du territoire,

CONSIDÉRANT que la commune engage des travaux de création d'un linéaire cyclable qui deviendra le nouvel itinéraire de la ViaRhôna pour emprunter l'Île-Parc Girodet et rejoindre les quais Barjon afin d'assurer aux usagers une pratique du vélo sécurisée et agréable à l'instar de l'itinéraire actuel,

CONSIDÉRANT que ces travaux d'aménagement seront couplés à des équipements spécifiques (signalétique, station de gonflage, borne VAE, boxes) en vue de créer une aire de cyclotourisme,

CONSIDÉRANT le plan de financement de l'opération comme suit :

PLAN FINANCEMENT VIARHONA				
DEPENSES		RECETTES		
TYPE OPERATIONS	COUT HT		PARTENAIRES	MONTANT SUBVENTION
Maitrise d'oeuvre	16 150,00 €	5	Etat Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020	90 000,00 €
Travaux Liaison Parc Girodet ==>> Passerelle	58 629,00 €	19	Conseil départemental de la Drôme Dispositif de Cohérence Territoriale	65 455,32 €
Travaux Passerelle quai Barjon ==>> rue Pompéry (basse ville de Valence)	225 012,00 €	76	CNR Plan 5 Rhône - Véloroutes	100 000,00 €
Aire de cyclotourisme			Ville de Bourg-lès-Valence Fonds propres	167 714,68 €
Fourniture et pose signalétique	7 403,00 €			
Fourniture et pose station de gonflage pour vélo	1 345,00 €			
Fourniture et pose borne VAE pour recharge électrique	888,00 €			
Fourniture et pose 2 boxes ALTTAO	7 760,00 €			
Travaux d'implantation des boxes à vélos	5 983,00 €			
Total	323 170,00 €	100,00 €	Total	323 170,00 €

Transmis en Préfecture le 15 mars 2023
N° identifiant : 026-212600589-20230315- 2023-52-DC-DAF

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
VILLE de
BOURG-lès-VALENCE

DÉCISION DU MAIRE
2023-52-DC-DAF

D É C I D E

Article 1 : de solliciter la Compagne Nationale du Rhône dans le cadre du Plan 5 Rhône,

Article 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte,
informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif dans un délai de deux
mois

Fait à Bourg-lès-Valence

le 15/03/23

Le Maire

Marlène MOURIER

